

Des Conseils toujours bloqués, et des conseillers qui «débloquent» !

Abderrahim DERRAJI - 2023-01-09 06:15:43 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Huit conseillers siégeant au Conseil régional des pharmaciens d'officine du Nord (CRPON) viennent de démissionner de leur poste. Ils ont également adressé un courrier au ministère de la Santé et au Secrétariat général du gouvernement afin de les informer des raisons qui les ont poussés à prendre une telle décision. Ils les ont, par la même occasion, exhortés à prendre les décisions qui s'imposent pour mettre fin aux irrégularités dont souffrent les instances ordinales. Les huit pharmaciens ont indiqué dans leur démission que le CRPON n'a pas tenu de réunion statutaire depuis le 31 août 2019, ce qui est en totale contradiction avec les textes de loi régissant les Conseils de l'Ordre. Ce Conseil n'a pas, non plus, organisé les élections de mi-mandat qui auraient dû avoir lieu en 2017, ni les élections de fin de mandat qui auraient dû normalement être organisées en 2019. Or et comme on l'a rappelé à maintes reprises à travers les éditos de «PharmaNews», le Dahir portant Loi n° 1-75-453 du 25 Dou al-hejja 1396 (17 décembre 1976) instituant un Ordre des pharmaciens stipule dans son article 13 que «si par leur refus de siéger, les membres d'un conseil régional mettent celui-ci dans l'impossibilité de fonctionner, le secrétaire général du gouvernement les déclare démissionnaires et nomme, sur proposition du ministre de la Santé publique, une délégation de trois à cinq membres, pharmaciens d'officine marocains inscrits au tableau de l'Ordre, suivant l'importance du Conseil défaillant. Cette délégation assure les fonctions dudit Conseil jusqu'à l'élection d'un nouveau Conseil. Cette élection doit intervenir dans un délai ne dépassant pas trois mois». Ce qui intrigue les conseillers qui viennent de jeter l'éponge, c'est qu'ils n'ont jamais été consultés sur les sujets concernant la pharmacie d'officine, sachant que des membres du bureau du CRPON se sont réunis plusieurs fois avec l'administration. La dernière réunion en date a eu lieu le 30 décembre 2022. Cette réunion rentre dans le cadre d'une série de consultations que cette Direction organise avec toutes les composantes du secteur pharmaceutique pour garantir la réussite du chantier de la généralisation de la couverture médicale au Maroc. Selon un communiqué du 2 janvier 2023, cette rencontre a permis de mettre en exergue les problématiques qui empêchent le développement du secteur. Elle a également permis d'élaborer une feuille de route dont la finalité est de garantir la souveraineté nationale en produits de santé, tout œuvrant pour contribuer au développement de toutes les composantes du secteur. En attendant des jours meilleurs, les pharmaciens continuent à se regarder en chiens de faïence et à broyer du noir. Quant à l'administration, tout porte à croire que les élections ordinales et le sort des pharmaciens ne figurent pas parmi ses priorités ! Cela dit, dès la semaine prochaine, les pharmaciens vont se ruer vers les salons et les journées comme si de rien n'était ! D'ailleurs, les trois rencontres prévues ce mois-ci ont programmé, entre autres, des tables rondes et des conférences censées préparer le pharmacien à l'évolution que connaîtra sa profession. Mais, comment peut-on faire évoluer une profession, la réguler ou optimiser son apport dans la prise en charge des patients avec des Conseils qui n'ont pas organisé une seule réunion statutaire depuis août 2019 ? À quoi serviront les projections, les recommandations et les feuilles de route sans un Conseil légitime, écouté et respecté, un Conseil capable de les rendre effectives et relever les nombreux défis qui se dressent devant la profession ?